Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 029-212901201-20260429-29042026_CCAS_4-DE

CCAS DE LANVEOC – SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 1

Du 29 avril 2026 – DELIBERATION N° 4

Affectation des résultats de l'exercice 2025
du Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril, à dix-sept heures, le Conseil d'administration, légalement convoqué le vingt-quatre avril, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Christine LASTENNET.

Etaient présents : Mme Christine LASTENNET, Mme Emilie LECAS, Mme Laurence MARTIN, Mme Cécile DABARD, Mme Patricia MARCHETEAU, Mme Danielle LEGUERANNIC, Mme Edith ALISIER, Mme Françoise MARREC.

Absentes excusées : Mme Claire LEMEL

Le secrétariat a été assuré par : Mme Cécile DABARD

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Le Conseil d'Administration après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, décide d'affecter le résultat comme suit :

Reports

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	0,00
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	6 424,23

Soldes d'éxécution

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	0,00
Un résultat d'exécution (Déficit - 002) de la section de fonctionnement de :	4 138,27

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaitre des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0,00
En recettes pour un montant de :	0,00

Besoin net de la section d'invetissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	0,00

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par CONSEIL MUNICIPAL, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0,00

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	2 285,96

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité de ses membres :

DECIDE d'affecter le résultat de 2 285,96 € en report de fonctionnement R 002.

C.C.A.S DE LANVEOC (FINISTERE)

La secrétaire de séance,
Cécile DABARD

La Présidente,
Christine LASTENNET